

Délibération 2024-011

SEANCE DU 05 MARS 2024

Date de la convocation : jeudi 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LEJOLLY Annie),

Excusée : TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : LELANDAIS Guillaume

Objet : TRAVAUX CHATEAU 2024/2025 – ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé, par délibération du 30 janvier 2024, à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de consolidation et de restauration des remparts du château.

Il présente la procédure engagée pour cette consultation :

- Modalités de publicité (date d'envoi à la publication : 31/01/2024)
 - o Insertion sur la plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.fr
 - o Publication dans la Manche Libre du 10 février 2024
- Date limite de remise des offres : jeudi 22 février 2024 – 12 h
- Nombre de dossiers retirés sur la plateforme : 17
- Nombre d'offres reçues : 3

L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 22 février 2024 à 14h45.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 04 mars 2024 et a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet Machefer, assistant à maîtrise d'ouvrage, selon les critères indiqués dans l'avis d'appel public à concurrence, à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix.

Conformément à l'article 7.3 du règlement de consultation, une négociation a été menée auprès des 3 candidats. La Commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie le 05 mars afin de prendre connaissance du résultat de la négociation.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres des 04 et 05 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition du cabinet Architrav d'Angers, au taux d'honoraires de 9.21 % pour la tranche ferme et de 8.71 % pour la tranche optionnelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS